



Annulation Obligation en bourse

Par **MIRABELLE 29**, le **10/10/2013 à 16:23**

Bonjour, après conseils de mes proches, je veux annuler ma souscription d'emprunt (obligation en bourse) signée le 20/09/2013, prélèvement prévu le 18/10/2013 auprès de ma banque suite à un héritage. Ma situation à l'AAH depuis 2008, je ne dispose que de 790 euros par mois, pas imposable. Comment dois-je m'y prendre, mon conseiller m'a indiqué que je ne pouvais pas annuler. Pourriez-vous me répondre au plus vite. Merci

Par **trichat**, le **10/10/2013 à 17:04**

Bonjour, S'agit-il d'obligations nouvellement émises, soit par des sociétés privées, soit par l'Etat ou des collectivités ou établissements publics? La banque n'étant qu'un intermédiaire pour ce type d'opérations, vous pouvez annuler votre ordre tant que la banque ne l'a pas placé sur le marché financier. S'il a déjà été exécuté, vous ne pouvez plus l'annuler et vous devrez effectivement payer le montant de votre achat d'obligations, ainsi que les frais prélevés par la banque pour ladite opération. Mais si vous voulez récupérer votre argent, vous devez faire l'opération inverse, c'est-à-dire revendre ces obligations, en supportant une nouvelle fois les frais de transaction et éventuellement une baisse du cours (perte en capital) ou une hausse (gain en capital). [citation] signée le 20/09/2013, prélèvement prévu le 18/10/2013 auprès de ma banque [/citation] Ceci n'est pas suffisamment précis: ordre d'achat ferme? ou simplement intention d'acheter? Cordialement.

Par **MIRABELLE 29**, le **10/10/2013 à 18:06**

Bonjour,Je précise que je ne connais rien en bourse,j'ai été conseillée avec ma conseillère du crédit agricole pour un placement intéressant sans risque.Je viens d'apprendre ce matin par mes proches que s'était risquer il ne comprenne pas vu ma situation que l'on m'est proposer ce placement pour mon fils.Cependant au début de l'entretien j'ai préciser que je ne pouvait me concentrer que 10 minutes à la suite d'un mini AVC(accident vasculaire cérébrale en novembre dernier).lors de l'entretien qui à duré 2 hrnJai signée le 20/09/2013 une souscription d'emprunt à la date d'opération du 18/10/2013 pour un total de 10 000 euros (à mon avis c'est une offre d'achat ferme)rne est ce suffisamment précisrnm merci de votre réponse

Par **MIRABELLE 29**, le **11/10/2013** à **12:37**

Bonjour,Merçi trichat pour votre réponse rapide.rnComment dois-je procéder pour vendre mes obligations et casser mon contrat?rnm Merci de me répondre rapidementrncordialement

Par **trichat**, le **13/10/2013** à **11:20**

Bonjour,rnrnVotre conseillère a manqué à son devoir de conseil, et particulièrement en connaissance de cause de votre état de santé vous plaçant en situation de faiblesse.rnrnMais sur le plan pratique, votre ordre d'achat d'obligations étant sans doute déjà enregistré, vous allez devoir assumer sa contrepartie financière, c'est-à-dire régler le montant de cet achat et des frais de transaction.rnrnEn revanche, vous ou votre fils devez informer le directeur de cette agence bancaire du comportement fautif de cette conseillère et demander la prise en charge des frais à l'achat, puis à la revente de ces titres, ainsi qu'éventuellement la perte que vous subiriez sur cette opération. S'il ne veut rien entendre, vous saisissez le médiateur de cette banque, à qui seront expliqués votre état de faiblesse suite à maladie grave et le type de placement qui vous a été conseillé sans que vous ayez pu mesurer les éventuelles conséquences sur le plan financier. rnPour vous rassurer, le risque de perte sur des obligations (en capital) est plus faible que pour les actions, dont les cours peuvent fluctuer assez fortement.rnrnPour revendre ces obligations, vous devez simplement donner à votre banque un ordre de vente (comme vous avez donné un ordre d'achat). Ce type d'opération est exécutable dans l'instantané. Ensuite, vous devrez attendre quelques jours pour que votre compte soit crédité. Mais insistez auprès de votre banque pour qu'elle assume tous les frais liés à ces deux transactions, ainsi qu'une éventuelle perte entre cet achat et cette vente.rnrnCordialement.

Par **MIRABELLE 29**, le **13/10/2013** à **19:19**

Bonjour trichat,rnrnVos conseils m'ont aider à trouver une solution à l'amiable avec le directeur de mon agence bancaire. J'ai signée l'annulation d'une souscription d'emprunt sans aucun frais à ma charge.rnrnMerci du fond du coeurrnrnCordialement

Par **trichat**, le **13/10/2013** à **19:41**

Je suis très satisfait que votre problème soit résolu dans les meilleurs conditions possibles pour vous.
Cordialement.